



Programmations sous réserve des directives gouvernementales de lutte contre le COVID-19

CESTAS INFOS

L'Agenda de Décembre

- 4-5-6 déc** Téléthon (voir encart)
- 4 déc** Coupe de Noël avec l'AAPPMA (voir encart)
- 16 déc** AG du Club de Loisirs Léo Lagrange (voir encart)
- 20 déc** Vente solidaire de la commission humanitaire du Comité de Jumelage Cestas Reinheim (voir encart)

Le Comité de Jumelage de Cestas
vous propose
une extraordinaire

**FÊTE DES LANTERNES
ET DES LUMIÈRES
2020**



Comité de Jumelage de Cestas
<http://jumelagecestas.fr>

Depuis 1996, les enfants de Cestas créent leurs lanternes pour participer en famille au défilé de la Fête des lanternes au début du mois de décembre.

Avec le contexte sanitaire actuel, nous vous proposons : de participer TOUS, petits et grands, à la

FÊTE DES LANTERNES ET DES LUMIÈRES

pendant tout le mois de décembre.

Illuminez vos fenêtres, portes, balcons ou maisons avec des lanternes ou des lumières.

Prenez en photo vos créations.

Vous pouvez aussi faire des dessins sur le thème des lanternes. Envoyez vos photos ou dessins à comite.jumelage@mairie-cestas.fr pour les partager sur notre site Internet.

Nous vous invitons à vous rendre sur le site du Comité de Jumelage www.jumelagecestas.fr

Vous y trouverez une page consacrée à cette animation avec :

- L'historique de la fête des lanternes à Cestas
- La fête des lanternes à Reinheim
- La fête des lanternes ailleurs
- Comment fabriquer une lanterne ?
- Vos plus belles photos et dessins de

la « Fête des lanternes et des lumières » en décembre 2020



CULTURE & LOISIRS



#TELETHON2020

TROP FORT !

« La petit'épicerie
du Téléthon à Cestas »

*En respectant les mesures gouvernementales,
Et les gestes barrières et « en drive »*

Salle Mano

Vendredi 4, samedi 5, de 10 h à 19 h

Dimanche 6 décembre de 9 h à 13 h

Nous serons présents, pour vendre nos confitures,
Nos petites surprises confectionnées spécialement

Marie José Commarieu, responsable de Tout Cestas Marche
pour le Téléthon Sous le numéro : 033w026

Délivré par l'AFM-Téléthon

Sera présente pour recueillir vos dons !

**Donnons leur LA FORCE DE GUERIR
Et que Cestas soit une de leur force...**

<https://www.afm-telethon.fr/> et aussi le 36/37

toutcestasmarchepourletelethon@orange.fr

06 71 59 41 11



CLUB DE LOISIRS

LEO LAGRANGE DE GAZINET

www.leolagrangegazinet.fr

ALSH MERCREDIS RÉCRÉATIFS

Journée ou demi-journée

Le mercredi de 8h à 18h30

STAGE IKÉBANA*

Samedi 12 décembre 2020

Chapelle de Gazinet

ARBRE DE NOËL ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Mercredi 16 décembre 2020

14h30 Arbre de Noël et goûter pour les enfants adhérents

19h Assemblée Générale

VACANCES DE NOËL*

Du Lundi 21 décembre 2020

au Mercredi 30 décembre 2020 inclus

Accueil ALSH à la journée dès 9h

Activités et animations au Club et/ou sorties à l'extérieur

Ouverts à tous les 8-17 ans

WEEK-END FAMILLE NEIGE*

Samedi 16 et Dimanche 17 janvier 2021

Station de ski du Mourtis

Adhésion au Club obligatoire - Places limitées

* sous réserve d'application de nouvelles directives gouvernementales
de lutte contre la COVID 19

Inscriptions et renseignements au 05 56 36 02 76
leo.lagrange.gazinet@wanadoo.fr

COMMISSION HUMANITAIRE DU COMITE DE JUMELAGE

DE CESTAS/REINHEIM ORGANISE :

VENTE SOLIDAIRE

DIMANCHE 20 DÉCEMBRE 2020 de 8h à 12h

Jardin du local situé 5 avenue du Baron Haussmann

à Cestas Bourg

Objets, meubles, Jouets....



CONCOURS DE PÊCHE

...Américaine...

COUPE de NOËL

Dimanche

6 Décembre 2020

Au parc de Monsalut



Le règlement

- Canne limitée à 11,50m, moulinet interdit
- Classement au poids
- Amorce : 8 litres – Esches: 1/2 litre tout compris
- Poisson pesé vivant sur place, bourriche obligatoire



Les horaires :

Rendez vous : 7h30, tirage 8h00 port du masque obligatoire pour le tirage

Pêche : amorçage 9h55, pêche de 10h à 16h

En raison des risques sanitaire, il n'y aura pas de repas ni de sandwich

La logistique :

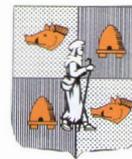
Inscription : 20€ par équipe de 2 pêcheurs

merci de s'inscrire avant le 24 Novembre 2020

Parking – prévoir un chariot

1 lot pour chaque participant

port du masque obligatoire pour la remise des récompenses



inscription et renseignements :

Daniel : 05 56 36 78 47 Coco : 05 56 07 01 31

AAPPMA DE CESTAS



Service Animation Jeunesse

PASSEZ LE BAF !

**LA MAIRIE PROPOSE UN ACCOMPAGNEMENT
ET UNE AIDE FINANCIERE, EN DIRECTION
DES 17/25 ANS**

**« DEVENEZ ANIMATEUR SAISONNIER /
COLO' / CENTRE DE LOISIRS, ... »**

Une formation courte et accessible dès 17 ans !

Un job rémunéré durant les vacances scolaires et plus

Un engagement citoyen

Une première prise de responsabilité

Le travail de jeune animateur BAF est un job saisonnier qui vous permettra de voyager, d'échanger... Le BAF vous formera à prendre des responsabilités. L'obtention de ce diplôme est une ligne supplémentaire sur un CV qui peut faire la différence pour un employeur.

Si vous souhaitez passer le BAF ou avoir des renseignements sur le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur, n'hésitez pas à contacter Coco : **05.56.78.13.00 / saj@mairie-cestas.fr**

Nous vous accompagnerons du début à la fin de votre formation :

- Renseignements sur le fonctionnement de la formation BAF : comment ça se passe, combien ça coûte, contenus des modules de formations, comment s'inscrire,...
- Aide au choix de votre organisme de formation et aide à la recherche de votre stage pratique.
- Possibilité d'avoir une aide financière de la mairie de Cestas selon le revenu de votre famille.

Pour savoir si vous pouvez en bénéficier contactez nous.

Pour bien comprendre les 5 étapes de la formation BAF :

www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

INFOS

www.mairie-cestas.fr

Site officiel de la Mairie de Cestas

Information du CCAS de Cestas Colis de Noël 2020

Compte tenu de la crise sanitaire de COVID 19, une information par voie postale sera adressée, à toutes les personnes ayant renvoyé leurs bons de retrait des colis de Noël, afin de les informer des modalités pour les récupérer.

Le CCAS reste à votre écoute.

Service Education Jeunesse

Ouverture des inscriptions en petite section pour les enfants nés en 2018 dans une école maternelle de la commune de Cestas pour la rentrée 2021/2022 du lundi 4 janvier au vendredi 5 mars 2021.

Seules les demandes d'inscription de secteur seront prises en compte durant cette période.

Les demandes de dérogation (de secteur ou d'âge) seront ouvertes à une date ultérieure.

Le dossier d'inscription sera téléchargeable fin décembre sur le site internet de la mairie de Cestas : www.mairie-cestas.fr, rubrique « TOUS LES AGES DE LA VIE » - « INSCRIPTIONS SCOLAIRES ».

Envoi du dossier de préférence par mail à : affaires.scolaires@mairie-cestas.fr, ou à déposer dans la boîte aux lettres de l'hôtel de ville ou sur rendez-vous en appelant le 05 56 78 13 00.

Tout dossier complet est constitué :

- du dossier d'inscription dûment complété et signé des deux parents
- des photocopies du livret de famille (pages parents et enfants – toute la fratrie)
- de la photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 2 mois
- de la photocopie du jugement de divorce si nécessaire.

Pour tout renseignement, contactez le service
Education Jeunesse au 05 56 78 13 00

infoDroits VOUS AVEZ UNE QUESTION JURIDIQUE ?

INFORMATION JURIDIQUE & FORMATION

Sur les thèmes suivants : contrats (assurances, vente, location, crédit...), travail (conditions de travail, licenciement...), famille (mariage, divorce, pension alimentaire, autorité parentale...), procédures (aide juridictionnelle, expulsion, saisies...), personnes (état civil, nationalité, tutelle...), droit public (responsabilités, permis de conduire...).

INFODROITS VOUS REPOND

Des permanences gratuites d'information et d'orientation juridiques se tiennent chaque mois sur rendez-vous à Cestas.

Contact et prise de rendez-vous au 05 56 45 26 21

Le service Accueil Familial géré par la Mairie de Cestas recherche :

Une assistante maternelle agréée

Temps Plein - 5 jours/semaine.

Résidant de préférence sur le secteur : Bourg ou Réjouit

Renseignements :

Renseignements : Florence AVRIL - Directrice du Service Accueil Familial 05 56 78 84 83 ou 05 56 78 13 00 poste 150

Candidature à adresser avec CV et une copie de l'agrément à

Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - 2 avenue du Baron Haussmann - 33610 CESTAS



Horaires d'ouverture des Services Administratifs Municipaux

SERVICES ADMINISTRATIFS sur rendez-vous

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h
Fermés le samedi

AGENCE POSTALE de Cestas Réjouit

Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 17h
Samedi de 9h à 11h30

Levée du courrier du lundi au vendredi à 13h30

DÉCHETTERIE COMMUNAUTAIRE

Chemin du 20 Août 1949 - 05 57 12 50 35

Horaires d'ouverture consultables sur
www.jalleaubourde.fr

Gestion des déchets Fonctionnement jours fériés

25 décembre 2020 et 1^{er} janvier 2021

- Pas de collecte des ordures ménagères
- Collecte du tri décalé au samedi suivant (le 26 décembre 2020 et le 2 janvier 2021).
- Fermeture de la déchetterie

Déchetterie :

Horaires d'hiver de la déchetterie du 1^{er} nov 2020 au 31 mars 2021 :

- Lundi et Jeudi 13h-17h accès libre
- Mardi Mercredi Vendredi Samedi 9h-12h (accès libre) 14h-17h (sur Rendez-vous)
- Dimanche 8h-12h accès libre.

Pour plus d'information : www.jalleaubourde.fr



CESTAS LA PARTICIPATION CITOYENNE



La commune de Cestas a choisi d'adhérer au dispositif «participation citoyenne», en collaboration avec la Préfecture de la Gironde et la Gendarmerie.

Le dispositif vise à lutter contre les cambriolages, les vols ou escroqueries ainsi que les atteintes aux biens.

Il s'appuie sur les habitants d'un même quartier, d'une même rue, qui ont choisi d'exercer une vigilance de leur environnement immédiat, en signalant aux forces de sécurité (Gendarmerie) tout fait ou comportement suspect dont ils seraient les témoins.

Le processus repose sur des citoyens volontaires, désignés référents de leur quartier. Ils sont chargés de faire remonter les alertes auprès de la Gendarmerie.

Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la Gendarmerie et de la Police Municipale mais bien de mettre en place une chaîne d'alerte et un relais d'information **entre les habitants, les référents de quartier et les acteurs de la sécurité.**

Il est encadré par une convention signée entre la ville de Cestas, la Préfecture de la Gironde et le groupement départemental de la Gendarmerie de la Gironde.

Toute personne ou quartier intéressé par le dispositif peut prendre contact : Mairie de Cestas 05 56 78 13 00
email : participation.citoyenne@mairie-cestas.fr

CINÉMA REX Programmes



Votre Cinéma Le Rex de Cestas restera fermé jusqu'au 1^{er} décembre 2020.

Au delà de cette période, une information sur la programmation à venir et la date de réouverture sera disponible sur le site www.cinereccestas.fr

Information :

La validité des tickets CE et des Abonnements sera repoussée et tiendra compte de la durée du confinement.

Tarif plein 7.50€ - Réduit 5.80€ - Abonnement 53€ les 10 places

Tarif RSA/moins de 14 ans : 4€

Tarif spécial entre 17h et 19h du lundi au vendredi 5.80€

Cinéma : 05 56 31 30 55 - Mail : cinereccestas@gmail.com

CULTURE & LOISIRS

La Médiathèque de Cestas

vous informe :



L'ÉQUIPE DE LA MÉDIATHÈQUE RESTE MOBILISÉE POUR VOUS APPORTER LE MEILLEUR SERVICE POSSIBLE DANS LES CONDITIONS SANITAIRES ACTUELLES.

DES RESSOURCES NUMÉRIQUES (FILMS, REVUES, MUSIQUE, FORMATIONS EN LIGNE, HISTOIRES POUR ENFANTS...) SONT PROPOSÉES GRATUITEMENT À TOUS LES ADHÉRENTS DE LA MÉDIATHÈQUE VIA BIBLIO.GIRONDE.

LES PERSONNES NE POUVANT PAS SE DÉPLACER PHYSIQUEMENT (GRAND ÂGE, MALADIE, HANDICAP...) PEUVENT BÉNÉFICIER D'UN SERVICE DE PORTAGE À DOMICILE

(sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire).

Vous pouvez retrouver tous les services proposés par la médiathèque sur le site www.mediathèque-cestas.fr ou nous joindre au 05 57 83 53 11.

Jours de Collecte 2021

Cestas



CALENDRIER DE COLLECTE DU VERRE BAC BLEU

VOTRE JOUR DE COLLECTE DU VERRE CORRESPOND À LA COULEUR DE VOTRE SECTEUR

Attention pour les immeubles collectifs, les jours de collecte du tri et du verre s'effectue toujours une fois par semaine le mercredi

JANVIER							FÉVRIER							MARS						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28
25	26	27	28	29	30	31								29	30	31				

AVRIL							MAI							JUIN						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4			3	4	5	6	7		1	2	3	4	5	6
5	6	7	8	9	10	11	3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13
12	13	14	15	16	17	18	10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20
19	20	21	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27
26	27	28	29	30			24	25	26	27	28	29	30	28	29	30				
							31													

JUILLET							AOÛT							SEPTEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4			2	3	4	5	6			1	2	3	4	5
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30			
							30	31												

OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3			3	4	5	6	7			1	2	3	4	5
4	5	6	7	8	9	10	3	4	5	6	7	8	9	6	7	8	9	10	11	12
11	12	13	14	15	16	17	8	9	10	11	12	13	14	13	14	15	16	17	18	19
18	19	20	21	22	23	24	15	16	17	18	19	20	21	20	21	22	23	24	25	26
25	26	27	28	29	30	31	22	23	24	25	26	27	28	27	28	29	30	31		
							29	30												

La collecte a lieu de 5h à 21h.

MODALITÉ DE COLLECTE DES JOURS FÉRIÉS :

Bacs d'ordures ménagères : Pas de collecte

Bacs de recyclable :

Collecte les jours fériés ; sauf le 25 décembre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai où la collecte est décalée au samedi suivant.

UN DOUTE, UNE QUESTION ?

Problème de collecte, question sur les emballages recyclables, réservation d'un composteur...

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JALLE EAU BOURDE

Hôtel de Ville de Cestas

2 Avenue du Baron Haussmann - 33610 CESTAS

05 56 78 13 00 - www.jalleaoubourde.fr

dechets@jalleaoubourde.fr



Secteur	Ordures Ménagères	TRI sauf pour les collectifs
Secteur 1	Mardi et Vendredi	Mardi
Secteur 2	Mardi et Vendredi	Mardi
Secteur 3	Mardi et Vendredi	Mercredi
Secteur 4	Lundi et Jeudi	Mercredi
Secteur 5	Lundi et Jeudi	Lundi
Secteur 6	Mardi et Vendredi	Mercredi
Secteur 7	Mardi et Vendredi	Mercredi
Secteur 9	Lundi et Jeudi	Vendredi
Secteur 10	Lundi et Jeudi	Jeudi

Secteur 1**Bac Ordures Ménagères : Mardi et Vendredi****Bac pour le tri : Mardi**

ARBOUSES (ALLÉE DES) • ARESTIEUX (CHEMIN DES) • ARNAUTON (CHEMIN D') • ARREPIT (IMPASSE DE L') • ARRESTÈRE (CHEMIN DE L') • AUGUSTE (CHEMIN D') • AVERANS (ALLÉE DES) • BÉCADE (ALLÉE DE LA) • BILLAOUDE (IMPASSE DE LA) • BOULEAUX (ALLÉE DES) • BOURDALAT (ALLÉE) • BRANNE (ALLÉE DE LA) • BRÉMONTIER (AVENUE) • BRUC (ALLÉE DU) • CANTEGRIT (ALLÉE) • CHAMBRELENT (RUE) • CHANTEBOIS (CHEMIN DE) • CHARTREUSE (ALLÉE DE LA) • COMBELONGE (ALLÉE) • CURIE (RUE) • DOU SAOURUC (CHEMIN) • FONTAINE (CLOS DE LA) • FOSSES (CHEMIN DES) • FRÈNES (CHEMIN DES) • GARÉ (AVENUE DE LA) • GART (ALLÉE DU) • GART (PLACE DU) • GENÉVRIERS (CHEMIN DES) • GIROLLES (ALLÉE DES) • GRAND PAS (CHEMIN DU) • GRIBOTS (ALLÉE DES) • LOU HAOU (IMPASSE) • LOU MIRAIL (IMPASSE) • LOU PECHEN (CHEMIN DE) • LOU PEREY (IMPASSE DE) • LOU TRIBAIL (CHEMIN DE) • MAGNANS (CHEMIN DES) • MAGNOLIAS (PLACE DES) • MAGUICHE (ALLÉE DE) • MALORÈS (CLOS) • MARC NOUAUX (AVENUE) • MARÉCHAL DE LATRE DE TASSIGNY (AVENUE DU) de 1 à 81 et de 2 à 322 • ORIOUS (ALLÉE DES) • OSIER (CHEMIN DE L') • OUBREY (CHEMIN DE L') • PASTEUR (RUE) • PIGNOTS (ALLÉE DES) • PINS (ALLÉE DES) • PRATVIELS (AVENUE DES) • PROFESSEUR FLEMING (AVENUE DU) • RÉPUBLIQUE (PLACE DE LA) • ROSIERS (RUE DES) • ROUQUET (ALLÉE DU) • SAINT-EXUPÉRY (AVENUE) • SAOUSINE (ALLÉE DE LA) • SAULES (AVENUE DES) • SEGUE (CLOS DE LA) • TRIDES (ALLÉE DES) • VERDUN (AVENUE DE).

Secteur 2**Bac Ordures Ménagères : Mardi et Vendredi****Bac pour le tri : Mardi**

ABELLAYRE (CLOS DE L') • ALBERT CAMUS (AVENUE) • BARBOURE (ALLÉE DE) • BARRACOTES (CHEMIN DES) • BASTIAN (CHEMIN) • BEAUSÉJOUR (RUE) • BEDOUT (CHEMIN DE) • BEL-AIR (RUE) • BELLEMER (CHEMIN) • BOIS DU GROS CHÈNE (CHEMIN DU) • BONLIEU (RUE) • BRIQUETTERIE (CHEMIN DE LA) • BUSCASSEY (CHEMIN DU) • CARRETEY (ALLÉE DU) • CARRETTE (CHEMIN DE LA) • CHALETS (RUE DES) • CHAMP-ROLLET (AVENUE) • CHAPPEMENT (ALLÉE DE) • CRABEY (ALLÉE DU) • CRASTE (ALLÉE DE LA) • DERRATIER (CHEMIN) • EDMOND ROSTAND (RUE) • ESTELLE (AVENUE DE L') • ÉTANGS (CHEMIN DES) • HOURQUE (CHEMIN DE LA) • JEAN COCTEAU (RUE) • JEAN JAURÈS (AVENUE) • JEAN MOULIN (AVENUE) • JULES FERRY (RUE) • JULIEN DUCOURT (AVENUE) • LAHARGUE (RUE) • LOU MARES (CHEMIN DE) • LOU PRADOT (CHEMIN DE) • LOUS GUIITS (IMPASSE) • OUEY (CHEMIN DU) • PARC (CHEMIN DU) • PEYMARTIN (RUE) • PIÈCE D'HENRY (CHEMIN DE LA) • PIGNADEY (ALLÉE DU) • SERIGNAN (CHEMIN DE) • TILLIERES (ALLÉE DES) • TRAVERSIÈRE (ALLÉE).

Secteur 3**Bac Ordures Ménagères : Mardi et Vendredi****Bac pour le tri : Mercredi**

ARCACIA (CHEMIN DE L') • BESSON (CHEMIN DE) • CANÉJAN (CHEMIN DE) • CAUSSAT (CHEMIN DE) • DUBOURDIEU (CHEMIN) • ECHAME (CHEMIN DE L') • ESCALEY (CHEMIN DE L') • ESTREME (CHEMIN DE L') • FONTANELLES (CHEMIN DES) • GRAOUEYRE (CHEMIN DE LA) • HAOUTOU (CHEMIN DE L') • HOUN SURJENTE (CHEMIN DE LA) • JUDIEUX (CHEMIN DE) • LOU BOURNAC (CHEMIN DE) • LOU FLOC (CHEMIN DE) • LOU HIGUEY (IMPASSE DE) • LOU LABAT (CHEMIN DE) • LOU MÉOU (CHEMIN DE) • MAGNAGE (CHEMIN DE) • MARTICOT (CHEMIN DE) • PETIT TRIANON (CHEMIN DU) • PRATS (ALLÉE DES) • RUCHER (CHEMIN DU) • SALVADOR ALLENDE (CHEMIN DE) • SOURCES (CHEMIN DES).

Secteur 4**Bac Ordures Ménagères : Lundi et Jeudi****Bac pour le tri : Mercredi**

19 MARS 1962 (AVENUE DU) • 20 AOÛT 1949 (PLACE DU) • AGNEROT (CHEMIN DE L') • AMASSE (AVENUE DE L') • AMOUR (ALLÉE D') • ARAY (CHEMIN D') • ARCHAOUT (CHEMIN DE L') • ARREDAY (IMPASSE DE L') • ARROUDET (CHEMIN DE L') • BARON HAUSSMANN (AVENUE DU) du 1 au 37 et à partir du 57 côté impair • BARRADE (CHEMIN DE LA) • BERGERIE (CHEMIN DE LA) • BIDAOU (IMPASSE DU) • BIGANOUN (IMPASSE DU) • BIRE-HUC (ALLÉE) • BIROULAYRES (IMPASSE DES) • BRUYÈRES (AVENUE DES) • CARDOUNETS (ALLÉE DES) • CASSY MOULINEY (CHEMIN DU) • CHÉNAIE (AVENUE DE LA) • COLONEL SALDOU (AVENUE DU) • DOU LISEROUN (CHEMIN) • DOUS CAMS (AVENUE) • DOU MOULINEY (CHEMIN) • FOURC (ROUTE DE) • GABOT (ALLÉE DU) • GAHUS (ALLÉE DU) • GAT ESQUIROU (CHEMIN DU) • GEMMEURS (AVENUE DES) • GRAVEYRON (CHEMIN DU) • GUITAYNE (CHEMIN DE) • HAITZA (PLACE) • HAUGUEYRE (CHEMIN DE L') • HAUSOT (CHEMIN DE L') • HOST (CHEMIN DE L') • HOUSTEAU DE HAUT (CHEMIN DE L') • LÈBE (CHEMIN DE LA) • LOU CARIOT (IMPASSE) • LOU CAZAOU (CHEMIN) • LOU DAYLLAYRE (IMPASSE) • LOU GRAND TRUC (IMPASSE DE) • LOU HEN (IMPASSE) • LOU POT (CHEMIN DE) • LOU POUMEY (CHEMIN DE) • LOU POUSSE CRAMPON (CHEMIN DE) • LOU RENART (CHEMIN DE) • LOUS ESCANATS (CHEMIN DE) • MADEMOISELLE DE LA HARPE (AVENUE) • MOULIN DE LA MOULETTE (CHEMIN DU) • ORMEAUX (CHEMIN DES) • PALOMBIÈRE (CHEMIN DE LA) • PALOUME (CHEMIN DE LA) • PARGOT (CHEMIN DU) • PETILLE (CHEMIN DE LA) • PIERRETTES (CHEMIN DES) • PIGNE METCHE (ALLÉE) • PINEDE (ALLÉE DE LA) • PIOC (IMPASSE DU) • PITEY (CHEMIN DE) • RASCLLET (CHEMIN DU) • REINHHEIM (AVENUE DE) • ROUILLE (CHEMIN DE LA) • SABLIERE (CHEMIN DE LA) • SABLON (ALLÉE) • SOUMELAIRE (ALLÉE) • SOURCE DE GUITAYNE (PLACE DE LA) • TAUZINS (AVENUE DES) • TCHANCAT (ALLÉE) • TRONQUEYRA (CHEMIN DE) • TUILIÈRE (CHEMIN MAYNE DE LA).

Secteur 5**Bac Ordures Ménagères : Lundi et Jeudi****Bac pour le tri : Lundi**

AGRÉOU (ALLÉE DE L') • AOUPEC (CHEMIN DE L') • AODOUGUEY (CHEMIN DE L') • AOUGUITCHE (CHEMIN DE L') • AOUILLES (CHEMIN DES) • ARGELAS (CHEMIN DES) • BRÈGNES (CHEMIN DE) • CAMELINAT (AVENUE) • CANAOUÈRE (CHEMIN DE LA) • CANAULET (CHEMIN DU) • CANTELAUD (CHEMIN DE) • CHOISY LA TOUR (PLACE) • CLOS GODIN (IMPASSE DU) • COURTIJAS (ALLÉE DU) • ÉCUREUILS (ALLÉE DES) • FAISSONNATS (ALLÉE DES) • GALIPS (ALLÉE DES) • GARENNOTTE (ALLÉE DE LA) • GASPE (CHEMIN DE LA) • GREPINS (ALLÉE DES) • JAOUGES (CHEMIN DES) • JACQUETS (IMPASSE DE) • JINESTES (CHEMIN DES) • LANDE (ALLÉE DE LA) • LOIGNAN (CHEMIN DE) • LOU BOUTCHI (CHEMIN DE) • LOU BRU

(CHEMIN DE) • LOU GRINGOUN (CHEMIN DE) • LOU JUN (CHEMIN DE) • LOU PARROUPIAN (CHEMIN) • LOU PRAT DE LANE (CHEMIN DE) • LOU SOUREIL (CHEMIN DE) • LOU TRAULLEY (CHEMIN DE) • LOUS GROUGNS (CHEMIN DE) • LUGAN (CHEMIN DE) • MATRASSE (CHEMIN DE LA) • MOURISSE (CHEMIN DE LA) • PEGUILLEYRE (PLACE DE LA) • PEYRE (CHEMIN DE) • PIÈCES DE CHOISY (CHEMIN DES) • PIGNES (ALLÉE DES) • PLUJE (CHEMIN DE LA) • PRIEURÉ (AVENUE DU) • RÉJOUTS (CHEMIN DE) • SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE (AVENUE) du 2 au 26 et du 41 au 57 • SANGUINE (ALLÉE DE LA) • TEULERE (ALLÉE DE LA) • TEULES (CHEMIN DES) • URILLE (CHEMIN DE L').

Secteur 6**Bac Ordures Ménagères : Mardi et Vendredi****Bac pour le tri : Mercredi**

33^{ÈME} RÉGIMENT D'ARTILLERIE (PLACE DU) • ABEUILLE (CHEMIN DE L') • AOUZETS (CHEMIN DES) • ARNAUD MILON (IMPASSE) • BARON HAUSSMANN (AVENUE DU) du 39 au 44 • BIALA (CHEMIN DU) • BLOUETTE (CHEMIN DE LA) • BISCARDES (CHEMIN DES) • BOIS DU CHEVREUIL (AVENUE DU) • BOSQUETS DE PUJAY (PLACE) • BOUTIQUES (CHEMIN DES) • BREUILLAUD (CHEMIN DU) • HAMEAU DE) • BROUCHETS (CHEMIN DES) • CABANE (CHEMIN DE LA) • CHANOINE PATRY (PLACE DU) • CHANTEFONTAINE (CHEMIN DE) • CHÂTAIGNIERS (ALLÉE DES) • CHIBALEY (ALLÉE DU) • CLOS HAUSSMANN (RÉSIDENT) • COPPINGER (ALLÉE DE) • COUDISALE (CHEMIN DE LA) • CRABES (CHEMIN DES) • DAMISELLE (CHEMIN DE LA) • DOU SARPOUT (CHEMIN) • DOUS HILATS (CHEMIN) • ECHOUNAT (CHEMIN DE L') • ÉGLISE (CHEMIN DE L') • ESPERAC (CHEMIN DE L') • ESTEY (CHEMIN DE L') • ESTOURNET (PLACE DE L') • GAILLARDEAU (CHEMIN DE) • GRAOUILLE (CHEMIN DE LA) • GRAVES (PLACE DES) • HÔTEL DE VILLE (PLACE DE L') • JALLE (CHEMIN DE LA) • LILAS (CHEMIN DES) • LOU BILLOUAYRE (CHEMIN DE) • LOU BIOLLE (CHEMIN) • LOU CASAYRE (CHEMIN DE) • LOU CORN (CHEMIN DE) • LOU GAY (PLACE DE) • LOU JOUQUET (CHEMIN DE) • LOU MADREY (CHEMIN DE) • LOU PALOT (CHEMIN DE) • LOU PAOU (CHEMIN DE) • LOU PARPAILLOUN (CHEMIN DE) • LOU PERPET (CHEMIN DE) • LOU PLOUM (CHEMIN DE) • LOU SANLIÉ (CHEMIN DE) • LOU TCHOTT (CHEMIN DE) • LOUP (IMPASSE DU) • LOUS SENJACUEY (CHEMIN DE) • LOUUVETIÈRE (CHEMIN DE LA) • MARÉCHAL JUIN (AVENUE DU) • MUTE (CHEMIN DE LA) • PAS DU CHEVREUIL (CHEMIN DU) • PAS DU GROS (CHEMIN DU) • PELOUE (DOMAINE DE LA) • PIMPAILLA (CHEMIN DU) • PONT DE L'EAU BURDE (CHEMIN DU) • PRE DE L'AMY DOMI (CHEMIN DU) • PUJAU (CHEMIN DE) • PUPE (PLACE DE LA) • RIBEYROT (CHEMIN DE LA) • RIBEYROT (AVENUE DU) • ROUSSETTE (CHEMIN DE LA) • SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE (AVENUE) du 56 au 116 et du 105 au 145 • SEGUE (CHEMIN DE LA) • SEGUIN (CHEMIN DE) • SEMERRE (CHEMIN DU) • SOUVENIR (PLACE DU) • TENQUES (CHEMIN DES) • TIRASSES (CHEMIN DES) • TRIGAN (CHEMIN DE) • TRINQUET (IMPASSE DU) • VALMONT AGARD (RUE) • VERDERY (CHEMIN DE) • VIGNAU (IMPASSE DU).

Secteur 7**Bac Ordures Ménagères : Mardi et Vendredi****Bac pour le tri : Mercredi**

AGULLOUN (CHEMIN DE L') • BAGNERES (AVENUE PASCAL) • BARRAC (IMPASSE DU) • BORDES (AVENUE DES) • BOUVIERS (CHEMIN DES) • BUISSON DU LUC (CHEMIN) • CAPDARIOU (IMPASSE) • CAPLANE (AVENUE DE) • CHAÛS (CHEMIN DES) • CLOTTE (IMPASSE DE LA) • COURTILE (CHEMIN DU) • CROIX D'HINS (CHEMIN DE LA) • CRUQUE PIGNON (CHEMIN DE) • ESQUIROUN (CHEMIN DE L') • FAGOTTE (CHEMIN DE LA) • FERMES (ROUTE DES) • GARBE (CHEMIN DE LA) • GARDILLOTS (CHEMIN DES) • GARENNE (CHEMIN DE LA) • GARS (CHEMIN DES) • HAMEAU DE GALANT (LOT) • HARRIE (ALLÉE DE LA) • JARRY (CHEMIN DE) • LAPIN (CHEMIN DU) • LOU CABEIL (CHEMIN DE) • LOU JIOU (CHEMIN DE) • LOU LICOT (CHEMIN DE) • LOU PACHIROC (CHEMIN) • LOU PAILEY (ROND-POINT DE) • LOU RAOUBOUN (IMPASSE) • LOUS ARNES (CHEMIN DE) • MARÉCHAL DE LATRE DE TASSIGNY (AVENUE DU) à partir de 95 et à partir de 324 • MILLADE (ROND-POINT DE LA) • MONUMENT CHAMBRELENT (CHEMIN DU) • MOULIEIL (ALLÉE DU) • MULETIERS (CHEMIN DES) • PALANQUE (CHEMIN DE LA) • PETITE VALLEE (CHEMIN DE LA) • PEUPLIERS (CHEMIN DES) • PIERROTTON (AVENUE DE) • PINS FRANCS (CHEMIN DES) • POT AU PIN (CHEMIN DU) • RESINIER (IMPASSE DU) • RUISSEAU (CHEMIN DU) • SAINT-ALBAN (IMPASSE) • SAINT ELOI DE NOYON (CHEMIN) • SAINT-HUBERT (AVENUE) • SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE (AVENUE) 171 et plus • SAINT-MARTIN (CHEMIN) • SAINT-MÉDARD (CHEMIN) • SAINT-NICOLAS (AVENUE) • SAINT-RAYMOND (CHEMIN) • SAINT-ROCH (CHEMIN) • SAINT-SÉBASTIEN (CHEMIN) • SAUCATS (ROUTE DE) • SOURCE (CHEMIN DE LA) • STATION (CHEMIN DE LA) • TAUDIOTS (IMPASSE DES) • TOQUETOUCAU (AVENUE DE)

Secteur 9**Bac Ordures Ménagères : Lundi et Jeudi****Bac pour le tri : Vendredi**

ARRIGA (PLACE DE L') • ARRIOU (CHEMIN DE L') • ESCOURRE (CHEMIN DE L') • LIBÉRATION (AVENUE DE LA) • PAS DU RENARD (ALLÉE DU) • PRÉ AUX CLERCS (AVENUE DU).

Secteur 10**Bac Ordures Ménagères : Lundi et Jeudi****Bac pour le tri : Jeudi**

ABARSAC (CHEMIN DE L') • ASTOURET (CHEMIN DE L') • BARAIL (CHEMIN DU) • BARAILLOT (CHEMIN DU) • BARON HAUSSMANN (AVENUE DU) à partir du n°46 côté pair • BENTÈNE (CHEMIN DE LA) • BERNAT PESCAIRE (CHEMIN) • BOUHEBEN (ALLÉE) • BRIQUETIERS (CHEMIN DES) • BRULIS (CHEMIN DU) • CAMPARIAN (CHEMIN DE) • CANE (CHEMIN DE LA) • CANTARANES (CHEMIN DES) • CHAPET (CHEMIN DE) • CHARDONNETS (ALLÉE DES) • CLARINES (CHEMIN DES) • DOU CASTETS (CHEMIN) • DOU GRIT (CHEMIN) • ENTRE LES LAGUNES (CHEMIN) • ESTIBÈRE (CHEMIN DE L') • GRAND CHÈNE (PLACE DU) • HOUSSAIE (CHEMIN DE LA) • IROUNDE (ALLÉE DE L') • LAGUNON (CHEMIN DU) • LOU COT (CHEMIN DE) • LOU FRAGUEY (CHEMIN DE) • LOU JAS (CHEMIN DE) • LOU LABRIT (CHEMIN) • LOU MESPLEY (CHEMIN) • LOU MOUTOUN (AVENUE) • LOU PACADJE (CHEMIN DE) • LOU PESEGUEY (CHEMIN) • LOU SERIGEY (CHEMIN) • LOU TEULLEY (IMPASSE DE) • LUTS (CHEMIN DE LA) • MARECHAL LECLERC (AVENUE) • MIMAUT (CHEMIN DE) • MOUTINE (CHEMIN DE LA) • NID DE L'AGASSE (CHEMIN DU) • OCTAVIE (CHEMIN DE L') • PELLETTE (CHEMIN DE LA) • PERLIT (IMPASSE DE LA) • PERNICHE (CHEMIN DE LA) • PICHÈLÈBRE (CHEMIN DE) • PONT DE TAVERNE (CHEMIN DU) • ROUZADE (CHEMIN DE LA) • SANGALETE (CHEMIN DE LA) • TOURTE (CHEMIN DE LA) • VICTOR BALTARD (CHEMIN).



COMMUNIQUÉ DE LA GENDARMERIE

La Gendarmerie de Cestas va mettre en place, courant novembre 2020, un nouveau dispositif d'accueil des personnes désirant déposer plainte. Ce dispositif vise à améliorer l'accueil en permettant de mieux échelonner les visites et offrir une prise en charge, pour les citoyens, rapide et adaptée en fonction des demandes. Ce dispositif va s'appuyer sur le système de pré-plainte en ligne mis en place par le Ministère de l'Intérieur.

EN QUOI CONSISTE LA PRÉ-PLAINTÉ ?

Le Ministère de l'Intérieur a mis en place un site internet (www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr) qui vous permet d'effectuer un signalement (pré-plainte) pour des faits dont vous êtes victime concernant une atteinte aux biens (vols, dégradations, escroqueries...). La pré-plainte en ligne ne dispense pas de venir dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie. Vous devrez y venir pour valider et signer le procès-verbal.

QUEL SERA LE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF D'ACCUEIL À LA GENDARMERIE DE CESTAS ?

Un système de rendez-vous va être mis en place en s'appuyant sur la pré-plainte. Lors de votre accueil physique ou téléphonique à la brigade un rendez-vous sera convenu. A l'issue, vous établirez, chez vous, une pré-plainte en ligne dans laquelle vous indiquerez les circonstances de votre plainte ainsi que la date et l'heure de votre rendez-vous convenu avec la Gendarmerie. La gendarmerie de Cestas recevra un mail avec votre pré-plainte ce qui lui permettra de préparer les documents officiels du procès-verbal et de mieux connaître votre dossier. Les rendez-vous seront proposés les après-midis du lundi au vendredi et toute la journée le samedi et le dimanche. Par contre, le matin, les citoyens pourront aussi venir déposer plainte directement à la Gendarmerie sans rendez-vous avec l'inconvénient potentiel de devoir attendre. Si toutefois, vous n'êtes pas en mesure de réaliser cette démarche de la pré-plainte, l'accueil sera toujours assuré directement à la Gendarmerie et les éléments seront recueillis lors de votre rendez-vous.

Les horaires d'ouverture habituels de la brigade restent inchangés (de 08h00 à 12h00, de 14h00 à 18h00 du lundi au samedi et 09h00 à 12h00, de 15h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés).

QUELS SERONT LES AVANTAGES DE CE NOUVEAU DISPOSITIF D'ACCUEIL ?

Cette démarche vise essentiellement à vous faire gagner du temps lors de votre présentation à la Gendarmerie. En prenant un rendez-vous, vous n'aurez plus à attendre votre tour en cas d'arrivée de plusieurs personnes au même moment ; ce qui, de plus, participe aux mesures sanitaires en cette période de CODIV-19.

Par ailleurs, en ayant préparé et fait la saisie de votre pré-plainte en ligne tranquillement chez vous, vous permettrez à l'agent qui recevra votre dossier de mieux connaître votre affaire et mieux préparer l'entretien.

La Gendarmerie Nationale s'inscrit dans la démarche gouvernementale de simplification des démarches administratives qui s'appuie largement sur les procédures en ligne. Outre la « pré-plainte en ligne », elle a mis en place d'autres services comme « Signaler un contenu suspect ou illicite sur Internet », « Fraude à la carte bancaire », « Signalement des violences sexuelles et sexistes ».

Vous les trouverez ici : <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/a-votre-contact/mes-services-en-ligne>

La Gendarmerie Nationale a aussi mis en place une brigade numérique (<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/a-votre-contact/contacter-la-gendarmerie/discuter-avec-un-gendarme-de-la-brigade-numerique>) qui peut répondre à toutes vos demandes en ligne directement où en vous redirigeant vers votre Gendarmerie.

La Gendarmerie de Cestas s'inscrit dans cette volonté d'améliorer la qualité d'accueil et se tient à votre service avec l'objectif de vous simplifier les démarches administratives.

EN CAS DE CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation...).

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE

Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- interdisez l'accès des lieux.

UNE FOIS LES CONSTATATIONS FAITES

- Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédit dérobés ;
- prenez des mesures pour éviter un autre cambriolage (changement des serrures, réparations...);
- déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>
- déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

Pourquoi déposer plainte ?

Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.

**VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN
D'UN CAMBRIOLAGE :**

COMPOSEZ LE 17

OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705

OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08

BLOCAGE TÉLÉPHONES PORTABLES :

Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00

Free Mobile : 32 44

Orange : 0 800 100 740

SFR : 10 23



VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :

3 Avenue du 19 Mars 1962

33610 Cestas

Téléphone : 05 57 83 83 10

www.interieur.gouv.fr



Contre les **cambriolages**,
les **bons réflexes** !



AU QUOTIDIEN

PROTÉGEZ LES ACCÈS



Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.



SOYEZ PRÉVOYANT

Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.

Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

SOYEZ VIGILANT

Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous.

Faites attention à tous les accès. Ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.



Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

NE COMMETTEZ PAS D'IMPRUDENCE

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.



Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.



Afin de renforcer la vigilance dans votre quartier et de diminuer les risques de cambriolages, vous pouvez demander la mise en œuvre du dispositif de **participation citoyenne**. Il met en relations élus, forces de l'ordre et habitants d'un quartier, dans l'objectif d'un maillage solidaire entre voisins. **Contactez votre maire, pivot du dispositif.**

AVANT DE PARTIR EN VACANCES

Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien...).



Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plus révèle une longue absence.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...



Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même.



Il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous partez en vacances ? Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile. Renseignements et formulaires de demande disponibles sur place et sur Internet :

